



« J'PEUX PAS Y ALLER
M'SIEURS DAMES

SINON JE VAIS ME SUICIDER »

Revenons un instant sur les faits !!! Ce mardi 02 avril 2024 vers 16h00, une bagarre éclate sur une cour de promenade du quartier caserne. Un détenu se fait tabasser par 4 autres détenus entraînant l'évacuation de la cour de promenade afin d'isoler les protagonistes et mettre un terme à ce lynchage.

La suite logique, en pareilles circonstances, est **de placer au quartier disciplinaire les agresseurs responsables de cette bagarre.**

« AH MAIS NON !!! Si vous me mettez au QD je vais me suicider... »

Voilà la parade magique de ces manipulateurs professionnels qui font peur à tout le monde...

Le service médical a-t-il été sollicité pour l'évaluation et la prise en charge éventuelle de cette « crise suicidaire collective » ? **NON...**

Un peu de Cprou par-ci (24h), un peu de confinement (2 jours) par-là et...retour en détention pour tout le monde. Commission de discipline reportée à la semaine prochaine...tout va bien !!!

Attendons donc la semaine prochaine pour les sanctions...ou pas...une crise suicidaire pouvant en cacher une autre... **Mais où est notre crédibilité ?**

FO JUSTICE Saint-Martin-de-Ré s'interroge : pourquoi les auteurs de cette violente agression en réunion n'ont-ils pas été placés en garde à vue ?

FO JUSTICE Saint-Martin-de-Ré demande à l'institution judiciaire des sanctions exemplaires face à cet acte commis, et demande à l'institution pénitentiaire un transfert rapide de ces détenus.

FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré félicite chaleureusement tous les collègues présents qui ont permis de gérer et de mettre fin à ce grave incident.

